

## Création de 2 terrains de foot 5 sur un terrain stabilisé et 2 plateaux basket 3\*3

La ville de Bruz est labellisée « Terre de jeux 2024 » depuis avril 2021. Dans ce cadre, elle souhaite mettre en place et développer différentes actions favorisantes entre autres la promotion du sport, l'accès aux activités physiques et sportives pour tous les publics ou encore l'amélioration des conditions de pratique qu'elles soient réalisées dans un cadre institutionnel (*scolaires*), associatif ou encore de manière auto-organisée.

A cet effet, une des actions que la Ville engage est la création de plateaux sportifs extérieurs utilisables en accès libre mais aussi dans le cadre d'enseignement scolaire ou d'entraînement associatif.

Enjeu de santé publique au niveau national, la promotion des pratiques sportives en tant qu'enjeu sociétal est un des axes majeurs de la politique sportive municipale. Aussi, développer l'offre de pratiques sportives, optimiser l'usage des installations sportives ou encore améliorer les conditions de pratique sportive sont autant d'objectifs généraux poursuivis par la collectivité qui ont aboutis à la déclinaison d'actions concrètes dont ce projet fait partie.

Création de plateaux sportifs

- 2 plateaux basket 3\*3 (playground) positionnés en face à face. La surface sportive sera en enrobé sur lequel sera réalisé une peinture bicolore. Mise en place de buts de basket répondant aux normes fédérales.

- 2 terrains foot 5 éclairés : surface synthétique sablée. Mise en place de pare-ballons sur palissades sur la périphérie et installation de l'éclairage LED répondant aux normes de sécurité et fédérales.

Pour réaliser ces plateaux, des travaux conséquents de voirie et réseaux divers ainsi que de drainage sont à réaliser afin que la surface d'accueil de ces infrastructures réponde aux normes demandées. Une intervention importante sur le réseau électrique sera effectuée pour permettre d'éclairer les terrains de foot à 5 synthétiques.

### Plan de financement

| Coût estimatif de l'opération         |                   | Ressources prévisionnelles de l'opération |                     |                 |
|---------------------------------------|-------------------|---|---------------------|-----------------|
| Nature des dépenses                   | Montant (TTC)     | Financements                              | Montant (TTC)       | Taux            |
| Etudes préalables                     | 5 254,80          | Fédération Française de Football          | 80 000,00           | 19,12%          |
| Travaux VRD                           | 192 393,14        | Fédération Française de Basket            | 4 000,00            | 0,96%           |
| Electricité – Alimentation électrique | 47 136,00         | <b>Sous-total aides</b>                   | <b>84 000,00</b>    | 20,08%          |
| Equipements foot et basket            | 173 540,04        | Part de la collectivité                   | 334 323,98          | 79,92%          |
| <b>Coût total prévisionnel</b>        | <b>418 323,98</b> | <b>Ressource total prévisionnel</b>       | <b>418 323,98 €</b> | <b>100,00 %</b> |